



GUIDE KATA 2025-2026

24 JUILLET 2025

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Table des matières

1. Présentation	3
1.1 Énoncé de mission	3
1.2 Mandat	3
1.3 Principales fonctions	3
1.4 Fonctionnement :	4
1.5 Limitations :	4
1.6 Champ d'application du présent guide :	4
2. Compétition de kata	4
2.1 Définition	4
2.2 Kata reconnus par l'IJF :	4
2.3 Kata éducatifs :	5
2.4 Définition d'une équipe de kata :	5
2.5 Détermination d'une équipe Kata admissible :	5
2.6 Conditions d'admissibilité :	6
2.7 Équipes sélectionnées :	6
2.8 Procédure de sélection :	7
2.9 Nombre de points :	8
2.10 Système de points pour les événements provinciaux, nationaux et internationaux :	8
2.11 Clarté du processus de sélection :	9
2.12 Procédure de retrait d'une équipe :	10
2.13 Indemnisation médicale et assurance :	10
2.14 Uniforme et armes :	10
2.15 Financement des athlètes :	11
2.16 Autres documents :	11
3. Évaluation	11
3.1 Rôle du CNK :	11
3.2 Certification nationale :	12
3.3 Certification internationale :	13
3.4 Sélection des juges pour les tournois :	14
3.5 Références	16

1. Présentation

1.1 Énoncé de mission

Le Comité national de kata (CNK) aspire à développer, soutenir et promouvoir le kata à tous les niveaux au Canada, tant pour les athlètes que pour les juges, par le biais de séminaires, de matériel pédagogique et d'occasions de participer et d'arbitrer lors d'événements à travers le Canada et à l'étranger.

1.2 Mandat

Le CNK est un comité opérationnel, relevant de Judo Canada (JC), responsable de veiller à une approche planifiée et cohérente du développement du kata dans le cadre de la programmation et de la mise en œuvre du sport.

1.3 Principales fonctions

- Assurer la promotion et la normalisation du kata au Canada;
 - Compiler une liste de documents de référence
 - Organiser des stages et des camps
- Élaborer un programme national de certification pour les juges de kata;
- Élaborer des critères et des normes de sélection pour les juges de kata officiant dans le cadre d'événements nationaux ou internationaux;
- Élaborer des critères et des normes de sélection pour l'admissibilité des juges de kata à des certifications internationales;
- Fournir des ressources pédagogiques et une formation continue sur les règles de kata de la Fédération internationale de judo (IJF) à l'intention des compétiteurs et des juges;
- Élaborer des critères de sélection pour les équipes de kata représentant le Canada dans le cadre de compétitions internationales à participation restreinte;
- Élaborer des critères de sélection pour les juges de kata représentant le Canada dans le cadre de compétitions internationales;
- Aider le comité des tournois de JC à élaborer des normes pour les tournois et à organiser des compétitions nationales de kata;
- Établir des critères de sélection des juges pour les Championnats canadiens ouverts de judo (CCOJ) et les événements internationaux;
- Collaborer avec les comités provinciaux, nationaux et internationaux de kata;
- Offrir un parcours de perfectionnement aux juges de kata au Canada; et
- Aider le comité de classement à élaborer des programmes de certification des juges de classement.

- Ju-no-kata Formes de douceur
- Kodokan Goshin jutsu Formes d'autodéfense du Kodokan
- Kime-no-kata Formes de décision
- Itsutsu-no-kata Formes des cinq
- Koshiki-no-kata Formes classiques

2.3 Kata éducatifs

- Kodomo-no-kata aux jeunes enfants Formes destinées à l'enseignement des bases (compétition provinciale).
- Seiryoku Zenyo Kokumin-Taiiku-no-kata Formes d'éducation physique nationale basées sur le principe de l'efficacité maximale (pratiquées dans les clubs).

2.4 Définition d'une équipe de kata :

Une équipe de kata est composée de deux judokas qui s'affrontent dans une ou plusieurs épreuves de kata, sans distinction d'âge, de sexe ou de niveau de compétition. Les catégories d'âge pour les compétiteurs de kata sont actuellement les suivantes : U18 (cadets), U21 (juniors) et seniors. Les deux judokas qui composent une équipe et concourent ensemble peuvent être remplacés (introduction d'un nouveau partenaire ou changement de rôle) à la discrétion de l'équipe et conformément au règlement de la compétition. Toutefois, toute modification du partenaire, du rôle ou du kata aura une incidence sur les points et le classement de l'équipe, qui sera considérée comme une nouvelle équipe. Veuillez consulter l'entraîneur national de kata pour plus de détails. De plus, toutes les équipes doivent participer à des compétitions provinciales et/ou nationales avant de pouvoir participer à des compétitions internationales.

2.5 Détermination d'une équipe Kata admissible :

Afin d'être considérés comme **admissibles** à représenter le Canada aux tournois de kata à participation restreinte, les athlètes doivent participer à des tournois de kata nationaux et internationaux afin d'accumuler des points pour être sélectionnés. Une fois les équipes de kata annoncées après le CCOJ, les athlètes souhaitant représenter le Canada dans les tournois à participation restreinte doivent faire part de leur intention à l'entraîneur(e) national(e) ainsi qu'au CNK.

Tournois à participation restreinte : Championnats panaméricains et/ou Mondiaux

2.6 Conditions d'admissibilité

- Un(e) participant(e) est admissible à participer aux Championnats panaméricains ou aux Mondiaux à condition de :
 - ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire;
 - ne pas être suspendu(e) pour violation des règles antidopage; et
 - ne pas être porteur(euse) d'une maladie transmissible susceptible de mettre en danger la santé des autres délégués.
- En plus de ce qui précède, les athlètes s'engagent à :
 - ne pas faire l'objet d'une suspension médicale;
 - être en bonne santé et aptes à participer à la compétition; et
 - respecter les règles de nationalité de l'IJF.
- Pour les catégories U18 et U21, le tori et l'uke doivent tous deux satisfaire aux conditions d'âge maximum et de ceinture minimum.
- Pour les catégories U18 et U21, les équipes peuvent participer à plusieurs katas aux Championnats panaméricains et des Mondiaux, conformément au dossier technique de PJC ou de l'IJF.
- Si un membre de l'équipe senior souhaite participer à deux catégories aux Championnat panaméricain ou aux Mondiaux, le même système de points sera utilisé que pour son premier kata.
- Tous les judokas doivent respecter le [Code de conduite et d'éthique de Judo Canada](#).

2.7 Équipes sélectionnées :

Les membres des équipes **sélectionnées** sont choisis parmi les équipes de kata admissibles pour représenter le Canada aux tournois à participation restreinte, en fonction de leur total de points obtenus au cours de l'année de compétition (de juin à mai) et conformément aux critères énoncés dans le présent guide. Les équipes ne sont considérées comme « sélectionnées » qu'une fois qu'elles ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, qu'elles ont obtenu les meilleurs points dans leur kata conformément aux politiques énoncées dans le présent guide, qu'elles ont été sélectionnées et approuvées par le CNK, que l'équipe a accepté et s'est engagée à participer au tournoi et que le programme du tournoi a été publié.

Remarque : Les équipes sélectionnées pour les tournois à participation restreinte sont généralement au maximum deux ou trois équipes par kata (conformément au programme du tournoi), mais il peut aussi y avoir une équipe de « réserve ». Les équipes de réserve seront choisies selon le même processus, mais ne participeront pas à l'événement à moins qu'une des équipes sélectionnées dans ce kata ne puisse y participer pour une raison quelconque. Cette décision est laissée à la discrétion du CNK.

2.8 Procédure de sélection

La sélection pour les épreuves à participation restreinte sera basée sur le système de points décrit aux sections 2.9 à 2.10. Les équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points seront admissibles à la sélection.

Le processus est le suivant :

- Les résultats de l'année du tournoi sont calculés par l'entraîneur(e) national(e);
- L'évaluation des meilleurs pointages est examinée;
- Les tournois provinciaux et nationaux où le nombre de participants était limité (trois équipes ou moins) ou où il y avait moins de cinq juges verront leurs points réduits de moitié;
- L'entraîneur(e) national(e) fait des recommandations au CNK concernant la sélection des membres de l'équipe canadienne et de l'équipe de réserve, pour approbation;
- Le CNK se réserve le droit de ne sélectionner aucun(e) athlète dans une catégorie donnée si celui/celle-ci n'est pas suffisamment prêt(e) pour la compétition ou si ses performances saisonnières sont insuffisantes;
- Les équipes sont informées et doivent confirmer leur participation ou leur refus; et
- Une fois qu'elles ont donné leur accord et que le programme de l'événement est publié, les noms seront soumis à JC pour inscription.

2.8.1 U18 et U21

- Au moment de la publication du présent guide, seules les catégories Nage-no-kata, Katame-no-kata et Ju-no-kata ont des catégories U18 et U21 aux Championnats panaméricains et Mondiaux.
- Le programme de l'événement (révisé chaque année) détermine le nombre de catégories et de katas pouvant être présentés dans ces événements.
- Si une équipe souhaite participer à deux katas, elle doit avoir participé aux deux katas au cours des deux dernières saisons.
- Si des compétiteurs U18 et U21 en Kodokan Goshin-Jutsu et Kime-no-kata souhaitent participer aux Championnats panaméricains ou aux Mondiaux, ils devront se qualifier et concourir dans la division senior, car il n'existe actuellement aucune division U18 et U21 pour ces katas.
- Les points obtenus lors des tournois U21 ne peuvent pas être pris en compte pour les épreuves de niveau senior, sauf autorisation du CNK et application par l'entraîneur(e) national(e) de kata.

2.9 Nombre de points

L'entraîneur(e) national(e) de kata tiendra le registre des résultats des tournois, mais chaque équipe de kata est encouragée à envoyer les résultats des tournois. Si les équipes participent à des compétitions à l'extérieur du Canada, elles doivent fournir tous les résultats à l'entraîneur(e) national(e) de kata dès que possible. Les résultats sont conservés pendant un an, de juin à mai, après le CCOJ.

2.10 Système de points pour les événements provinciaux, nationaux et internationaux

Compétitions canadiennes	Or	Argent	Bronze	Non classé
Championnats nationaux ouverts de kata	200	150	100	25
Championnats ouverts de Kata de l'Est du Canada	175	150	125	25
Championnats de kata de l'Ouest du Canada et Autres tournois de kata sanctionnés au niveau national A et B (deux par an)	30	20	10	5

Compétitions internationales	Or	Argent	Bronze	Finales à partir de deux / trois groupes	Non classé
Championnats du monde de kata de la Fédération internationale de judo	2000	1800	1600	800	10
Série mondiale IJF	1500	1300	1100	550	75
EJU : Italie, Espagne et Allemagne	800	70	600	30	60
EJU : Pologne et Portugal	50	40	300	150	50
Championnats panaméricains	300	200	100	N/A	25
Tournoi international de kata	175	150	125	N/A	25

Cliniques

Clinique d'entraînement de l'équipe nationale – Fin août	100 par clinique
Clinique nationale ouverte – Demande d'autres cliniques envoyée au CNK	25 \$ par clinique (max. 2 par an)
Cliniques internationales – approuvées par le CNK	75 par clinique

Pour les Championnats panaméricains et les Mondiaux, les procédures suivantes peuvent être utilisées :

- Les participants s'inscrivent en ligne via le portail d'inscription de JC;
- JC prendra les dispositions nécessaires conformément aux instructions des organisateurs de l'événement;
- Un dépôt peut être demandé dans le cadre de l'inscription en ligne; et
- JC facturera à tous les participants les frais engagés.

Le classement pour les épreuves sera défini par le programme de l'événement ou [l'annexe B1.3 du SOR de l'IJF](#). Pour les tournois canadiens qui comportent des groupes, le classement sera établi en fonction des points accumulés par les équipes à ce jour pour l'année de compétition en cours.

2.11 Clarté du processus de sélection

Après l'annonce, les équipes sont invitées à contacter l'entraîneur(e) national(e) de kata dans un délai d'une semaine si elles souhaitent obtenir des éclaircissements sur le processus de sélection.

- Les équipes peuvent contacter l'entraîneur(e) national(e) de kata par écrit (par courriel) pour obtenir une explication claire et transparente de la décision prise sur la base des politiques et procédures.
- L'entraîneur(e) national(e) de kata est tenu de répondre par écrit dans les deux semaines suivant la réception de la notification.
- L'équipe peut, si elle le souhaite, contacter l'entraîneur(e) national(e) pour une discussion afin de s'assurer que le courriel est bien compris par l'équipe.

Si les parties ne parviennent pas à s'entendre, conformément au Guide de kata :

- L'entraîneur(e) national(e) informera le CNK et présentera la documentation relative à la communication et au calcul des points utilisés pour la détermination;
- Le (ou la) président(e) du CNK convoquera une réunion extraordinaire pour examiner le bien-fondé de la réclamation;

- Le CNK et l'entraîneur(e) national(e) de kata discuteront et le CNK déterminera si une modification de la sélection de l'équipe doit être effectuée; et
- Le (ou la) président(e) du CNK contactera par écrit l'équipe requérante pour lui communiquer les raisons et la décision prises dans le cadre de la réunion extraordinaire.

Si l'équipe n'est pas d'accord avec les résultats de cette procédure, les athlètes peuvent faire appel auprès de JC sur la base de la *politique de Judo Canada sur les griefs et les appels*, qui peut être consultée sur le site Web de JC.

2.12 Procédure de retrait d'une équipe

Si une équipe décide de se retirer d'un tournoi à participation restreinte, pour quelque raison que ce soit, elle doit en informer par écrit (par courriel) l'entraîneur(e) national(e) de kata et le CNK dès que possible. De cette façon, un membre de l'équipe de réserve peut être informé d'une ouverture et s'inscrire à l'événement avant la date limite.

Le président du CNK informera le JC de toutes les modifications apportées aux inscriptions. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

2.13 Indemnisation médicale et assurance

Pour chaque événement international sanctionné ou reconnu par JC et le CNK, les athlètes de kata doivent remplir et signer un formulaire de décharge, d'indemnité, de garantie et d'acceptation des risques avant de pouvoir participer à l'événement.

Les compétiteurs de kata qui participent à des événements à l'étranger doivent s'assurer qu'ils disposent d'une assurance médicale et d'une assurance responsabilité civile adéquates à l'étranger.

2.14 Uniforme et armes

- Pour toutes les compétitions de kata, les athlètes doivent porter un judogi blanc propre, bien ajusté et approuvé par l'IJF (le judogi et la ceinture approuvés par l'IJF ne sont pas obligatoires pour les événements nationaux).
- Les hauts et les bas doivent porter le logo du fabricant approuvé.
- Les compétiteurs U18 et U21 sont autorisés à porter une ceinture de couleur, sauf si le niveau Shodan ou supérieur est requis.
- Les athlètes seniors doivent porter une ceinture noire approuvée par l'IJF. Les ceintures rouges et blanches ne sont autorisées que dans les épreuves Itsutsu-no-Kata et Koshiki-no-Kata.

- Les broderies et insignes sur le judogi ou la ceinture sont laissés à la discrétion de l'athlète, mais doivent respecter les normes de l'IJF en matière de taille, d'emplacement et de couleur.
- Les écussons dorsaux approuvés par l'IJF sont obligatoires dans toutes les compétitions PJC et IJF et doivent respecter les normes de l'IJF.
- Pour les compétiteurs de kata qui participent à un kata nécessitant des répliques d'armes, ces répliques doivent respecter les normes de l'IJF en matière de taille, de couleur, de matériaux et de gravure.
- Veuillez noter que les compagnies aériennes n'autorisent pas le transport de répliques d'armes à bord des vols. Vous devrez donc prendre vos dispositions pour enregistrer votre équipement comme bagage. Cela peut entraîner des frais supplémentaires que l'athlète doit prévoir et prendre en charge.

2.15 Financement des athlètes

Tout(e) athlète ou équipe de kata peut demander un financement pour l'aider à couvrir les coûts de sa participation aux compétitions. Les athlètes sont fortement encouragés à demander des fonds pour soutenir l'entraînement et la compétition au niveau national et international.

Remarque : l'athlète ou l'équipe **ne** doit **pas** déclarer ou laisser entendre qu'une demande de financement est faite au nom de Judo Canada.

Toute publicité sur un judogi doit d'abord être approuvée par JC.

2.16 Autres documents :

Code de conduite et d'éthique : https://static.judocanada.org/wp-content/uploads/2024/11/Code_of_Conduct_April_2025_FR.pdf

Politiques de JC : <https://judocanada.org/fr/politiques-et-tarifs/>

3. Évaluation

3.1 Rôle du CNK

Le CNK aspire à :

- Établir des politiques visant à former des juges de kata de haut niveau;
- Mettre en œuvre un programme national de certification des juges de kata;
- Fournir des ressources pédagogiques et des formations sur les règles de l'IJF;
- Collaborer avec les comités provinciaux, nationaux et internationaux de kata;

- Organiser des séminaires de certification et des programmes de formation continue;
- Établir des critères de sélection des juges pour le CCOJ et les événements internationaux; et
- Offrir un parcours de développement pour les juges de kata au Canada.

3.2 Certification nationale

Il existe deux niveaux de certification nationale des juges de kata au Canada pour chacun des kata reconnus par l'IJF.

À partir de maintenant, les nouveaux juges seront certifiés au niveau national B pour chaque kata auquel ils souhaitent se qualifier.

3.2.1 Progression

Pour se qualifier au niveau national A, un juge doit suivre la procédure suivante :

- Être juge actif(tive) pendant 12 mois après avoir obtenu le niveau national B;
- Avoir jugé au moins cinq tournois approuvés par le CNK dans ce kata; et
- Après évaluation de ses performances et approbation par le CNK, il se verra attribuer la certification nationale A.
- Actuellement, les juges de kata certifiés qui détiennent le niveau national B dans le cadre de l'ancien système devront désormais suivre la même procédure pour obtenir le niveau de juge national A.
- Les juges certifiés nationaux C de l'ancien système devront se requalifier selon les nouvelles directives.

3.2.2 Tournois approuvés par le CNK – en attente d'une sanction de niveau B ou supérieur

- Tournoi international de kata du Pacifique;
- Tournoi international de kata d'Edmonton;
- Championnats de kata de l'Ouest du Canada (Saskatchewan);
- Tournoi de kata du Manitoba;
- Tournoi provincial de kata de l'Ontario;
- Championnats de kata de l'Est du Canada; et
- Tournoi de kata d'Edmundston.

3.2.3 Processus de certification nationale :

- Participer à un séminaire de certification approuvé par le CNK (deux jours).

- Réussir l'examen écrit pour devenir juge de kata;
- Être membre en règle de JC;
- Détenir au minimum le grade de Shodan;
- Démontrer une solide connaissance des katas et des critères d'évaluation de l'IJF;
- Postulez via le site Web de JC; et
- Une fois ces conditions remplies, vous recevrez une certification nationale B.

3.2.4 Une fois qu'un(e) juge est certifié(e) National B dans un kata, il s'engage à :

- Viser l'excellence dans la formation continue en kata international et en jugement de kata;
- Participer régulièrement à des stages nationaux et internationaux de kata;
- Se tenir informé de l'évolution des critères de compétition de kata de l'IJF;
- Faire preuve d'humilité et continuer à apprendre et à se perfectionner dans son rôle;
- Faire preuve d'introspection après chaque séminaire/événement afin d'identifier les domaines à améliorer; et
- Encourager les athlètes en leur donnant des commentaires positifs et en leur indiquant les points à améliorer.

3.3 Certification internationale

3.3.1 Pour être admissible au poste de juge de la Confédération panaméricaine de judo (PJC), un(e) candidat doit :

- Être membre en règle de JC;
- Être certifié(e) juge national A dans les cinq katas de base de l'IJF/Kodokan. Les katas supplémentaires sont Itsutsu-no-kata et Koshiki-no-kata;
- Être juge de kata actif(tive) pendant au moins trois ans en tant que juge national de kata de niveau A, sauf sur invitation du CNK;
- Avoir jugé au moins deux tournois de niveau A (par exemple, les Championnats de l'Ouest ou de l'Est);
- Avoir jugé au moins deux CCOJ;
- Être titulaire du grade minimum de Sandan; et
- Rédiger et réussir l'examen de juge de kata de PJC.

3.3.2 Pour être admissible à devenir juge IJF, un(e) candidat doit :

- Être membre en règle de JC;

- Être certifié(e) juge PJC dans les cinq katas de base de l'IJF/Kodokan. Les katas supplémentaires sont Itsutsu-no-kata et Koshiki-no-kata;
- Être recommandé(e) par le CNK à la Commission Kata de l'IJF pour passer l'examen;
- Avoir exercé pendant au moins trois ans en tant que juge kata PJC certifié(e) dans les cinq katas de base IJF/Kodokan. Les katas supplémentaires sont Itsutsu-no-kata et Koshiki-no-kata.
- Avoir jugé au moins deux CCOJ et un tournoi de niveau international;
- Doit détenir un grade JC de Yondan ou supérieur;
- Doit avoir suivi un séminaire agréé pour les juges de kata de l'IJF;
- Rédiger et réussir l'examen de juge de kata de l'IJF; et
- Connaître les *directives 2020 de l'IJF pour les juges*.

3.4 Sélection des juges pour les tournois

3.4.1 Qualifications générales

Les juges souhaitant participer aux tournois nationaux de kata A et B au Canada doivent :

- Être membre en règle de JC et de leur association provinciale;
- Pour tous les tournois, à l'exception du CCOJ, les juges doivent s'inscrire sur le site Web du tournoi;
- Démontrer leur compétence par une participation active à des tournois et une évaluation par le CNK; et
- Assister régulièrement à des séminaires pertinents et se tenir au courant des règles de l'IJF.

3.4.2 Sélection pour les tournois nationaux

Pour les tournois autres que le CCOJ, il incombe aux juges de participer.

- Aucune invitation ne sera envoyée par le CNK, sauf pour demander aux personnes intéressées de s'inscrire sur le site Web du tournoi;
- Être membre en règle;
- Être un(e) juge actif(tive) et à jour; et
- Être classé(e) National B ou A ou supérieur.

Pour participer au CCOJ, tous les juges nationaux de niveau A ou supérieur seront sélectionnés par le (ou la) président(e) du CNK et approuvés par le CNK parmi ceux qui ont le plus participé et qui ont démontré de bonnes connaissances dans les tournois.

3.4.3 Jugeant à l'extérieur du Canada

- Les juges doivent soumettre une demande écrite (par courriel) au CNK bien à l'avance afin de garantir leur inscription et leur approbation;
- Ils doivent assister aux séminaires et aux sessions de formation EJU/PJC associés avant et après le tournoi;
- Pour les tournois EJU/PJC où le nombre de juges est limité, un appel à candidatures sera lancé et les juges les plus qualifiés et les plus actifs seront sélectionnés par le CNK.
- Pour les tournois EJU/PJC où le nombre de juges est illimité, les juges doivent être actifs et qualifiés et répondre à tous les critères énoncés dans le présent guide;
- Obtenir le soutien du CNK sur la base de leurs performances et de leur engagement dans le développement du jugement des kata; et
- Être prêt à subir d'éventuelles évaluations ou appréciations supplémentaires requises par les instances internationales.

3.4.4 Code de conduite

Ce qui suit n'est qu'un résumé que tous les juges de kata sont tenus de respecter. Veuillez vous référer aux documents de référence pour des explications complètes.

Comportement

Un(e) juge doit :

- Respecter le Code de conduite et d'éthique de JC;
- Assister à toutes les réunions relatives à l'événement et être présent(e) à l'heure avant chaque épreuve;
- Ne pas entrer en contact avec les compétiteurs et les entraîneurs pendant la journée du tournoi de kata jusqu'à la fin de la compétition;
- Être responsable de la protection de l'esprit du judo en rendant des décisions justes et impartiales et en restant impartial(e);
- Ne pas regarder l'évaluation des autres juges pendant une présentation;
- Ne pas participer à la compétition et juger au cours du même événement;
- Être au courant de toute mise à jour et modification des critères d'évaluation de la compétition de kata; et
- Faire preuve à tout moment de respect envers les athlètes, les juges et les officiels.

Toute infraction peut entraîner des mesures disciplinaires conformément aux politiques de JC.

Veillez noter que tout(e) juge qui fait ou a fait l'objet d'une mesure disciplinaire restreignant sa participation ne sera autorisé(e) à juger qu'avec l'accord du CNK et dans le cadre des restrictions imposées par cette mesure disciplinaire.

3.5 Références

[Manuel des tournois de la commission Kata de l'IJF 2024](#) – (en anglais uniquement)

[Directives 2020 pour les juges de kata de l'IJF V3](#) – (anglais)

[Directives 2020 pour les juges de kata de l'IJF V3](#) – (français)

[Critères d'évaluation des compétitions de kata 2025](#) – (anglais)

[Critères d'évaluation des compétitions de kata 2025](#) – (français)